



Rennes, le 5 décembre 2013

17h00

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Pacte d'Avenir pour la Bretagne est rendu public.

S'il n'acte pas précisément d'action sociale particulière, il permet d'engager un travail sur la région pour donner aux salariés d'autres alternatives que le licenciement systématique.

Ce pourrait être considéré comme une avancée si les ambitions s'accompagnent rapidement d'une mise en œuvre efficace.

Jusqu'à présent, les mesures d'urgences étaient axées uniquement pour accompagner les licenciements. Le Pacte ouvre, dans son titre I avec les trois premiers articles, notamment, la porte à des dispositifs qui permettent d'anticiper les situations difficiles, et cela dans tous les secteurs d'activités, quelque soit la taille des entreprises.

C'est une orientation nouvelle qui ne demande qu'à trouver sa concrétisation très rapidement au regard de la situation fragile d'un trop grand nombre d'entreprises.

L'instauration d'une instance régionale de dialogue social, l'accent mis sur la qualité du dialogue social dans les entreprises vont dans le sens d'une démocratie sociale plus affirmée à la condition qu'elle permette, dans le cadre de la hiérarchie des normes, d'améliorer le quotidien des salariés et de permettre à celles et ceux qui n'ont pas d'emploi d'en trouver un.

Si un recensement des aides publiques attribuées aux entreprises va donner une lisibilité nouvelle aux salariés et à leurs organisations syndicales, la conditionnalité à des critères sociaux encourageant l'emploi, reste à gagner.

Beaucoup d'argent public est mobilisé. Il doit garantir le développement industriel, économique, social et environnemental de notre région pour pouvoir y vivre et travailler dans de meilleures conditions.

Ce Pacte d'Avenir acte aujourd'hui une ambition. Celle-ci doit trouver un prolongement dans la concrétisation de projets innovants où l'ensemble des acteurs sociaux participent à leur élaboration.

Pour la Cgt, la mobilisation et la participation active des organisations syndicales a permis au Pacte d'Avenir d'intégrer une dimension sociale, mais dont les limites ne permettent pas d'en faire un Pacte d'engagement, particulièrement pour les salariés déjà victimes de licenciement.

La Cgt demande qu'à chaque annonce sociale contenue dans le Pacte d'Avenir, soient déclinées des propositions d'actions concrètes pour donner la lisibilité nécessaire aux intentions affichées.

Dés demain, la Cgt va proposer, des mesures concrètes pour transformer l'affichage en actions qualitatives pour les salariés afin qu'ils puissent être acteurs des mutations économiques et sociales en conservant leur emploi.

La mobilisation des salariés pour traduire le Pacte dans la réalité est à l'ordre du jour, particulièrement pour exiger des employeurs des augmentations de salaire, l'amélioration des conditions de travail, des créations d'emploi.